

# DÉCISION

---

## Le Président de l'Université de Strasbourg

---

- VU** le code de l'Éducation,
- VU** le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg,
- VU** les résultats du scrutin du 6 décembre 2018 relatifs à l'élection des personnels à la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires

**Michel Deneken**

Président

**Affaire suivie par**

Cyrille Criqui

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78

Cyrille.criqui@unistra.fr

## Décide

### Article 1<sup>er</sup> :

Les représentants de l'établissement à la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Université de Strasbourg sont nommés pour une période de 4 années à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

### **Membres titulaires (7)**

M. Michel Deneken, Président de l'université  
M. Frédéric Dehan, Directeur général des services  
Mme Elisabeth Demont, Vice-présidente Ressources humaines et politique sociale  
Mme Pascale Bergmann, Maître de conférences, IUT Louis Pasteur  
Mme Brigitte Grosse, Directrice des ressources humaines  
M. Samuel Bitsch, Responsable administratif de la Faculté de médecine  
M. André Jamet, Directeur général des services adjoint aux ressources

### **Membres suppléants (7)**

Mme Emmanuelle Hautin, Directrice du numérique  
Mme Nathalie Hillenweck, Maître de conférences, Faculté des langues  
Mme Marie-Renée Masson, Responsable du département de la gestion administrative et financière de la DRH  
Mme Evelyne Klotz, Directrice de la recherche et de la valorisation  
M. Bertrand Bultingaire, Responsable administratif de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation  
Mme Pauline Dudka, Responsable administrative de la Faculté des sciences de la vie  
M. Christophe de Casteljou, Directeur général des services adjoint en appui aux missions

**Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles**

4 rue Blaise Pascal

CS 90032

F-67081 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78

Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

**Article 2 :**

Les représentants du personnel à la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires sont nommés pour une période de 4 années à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

**Représentants de la catégorie A**

Mme Nathalie Heider, Ingénieure d'études (SES-CGT, SGEN-CFDT), titulaire  
Mme Camille Dieudonné, Ingénieure d'études (SES-CGT, SGEN-CFDT), suppléante  
M. David Pocic, Ingénieur d'études (SNPTES), titulaire  
Mme Tania Elias, Ingénieure d'études (SNPTES), suppléante  
Mme Lydie Bichet, Doctorante (SUD Education), titulaire  
M. Timothée Haug, Doctorant (SUD Education), suppléant

**Représentants de la catégorie B**

Mme Lydia Menager, Technicienne (SNPTES), titulaire  
M. Alexandre Destheves, Technicien (SNPTES), suppléant  
Mme Adeline Reeb, Technicienne (UNSA Education), titulaire  
N... (UNSA Education), suppléant

**Représentants de la catégorie C**

Mme Béatrice Stoecklin, Adjointe technique (SNPTES), titulaire  
M. Julien Rademacher, Adjoint technique (SNPTES), suppléant  
Mme Isabelle Perrigault, Adjointe technique (SES-CGT, SGEN-CFDT), titulaire  
M. Christophe Aloird, Adjoint technique (SES-CGT, SGEN-CFDT), suppléant

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 9 juin 2020. Toute décision, antérieure à la présente, ayant le même objet est abrogée.

Fait à Strasbourg, le 9 juin 2020

Le Président,



Michel Deneken